



RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 50015

Numéro SIREN : 480 414 838

Nom ou dénomination : C 3 C

Ce dépôt a été enregistré le 13/01/2017 sous le numéro de dépôt 311

1 BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2016

Désignation de l'entreprise : SAS C 3 C		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : FAUBOURG ST ANTOINE		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 4 8 0 4 1 4 8 3 8 0 0 0 1 5		Néant ☐						
		Exercice N, clos le 31/07/2016						
		N-1 31/07/2015						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	12 306	AC	12 306		535	
		CX		CQ				
		AF	1 310	AG	1 310			
		AH		AI				
		AJ		AK				
		AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN		AO				
		AP		AQ				
		AR		AS				
		AT	339 665	AU	317 635	22 030	45 448	
		AV		AW				
		AX		AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	CS		CT			
			CU	21 610	CV	21 424	186	186
			BB		BC			
BD			BE					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	BF		BG					
	BH	21 490	BI		21 490	21 490		
	TOTAL (II)		BJ	396 381	BK	352 675	43 706	67 659
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL		BM				
		BN		BO				
		BP		BQ				
		BR		BS				
		BT	325 052	BU	325 052	257 665		
	CREANCES	BV		BW		671		
		BX	424	BY	424	130		
		BZ	22 568	CA	22 568	22 056		
	DIVERS	CB		CC				
		CD	594	CE	594	475		
CF		30 432	CG	30 432	9 177			
Comptes de régularisation	CH	1 519	CI	1 519	2 392			
	TOTAL (III)		CJ	380 589	CK	380 589	292 566	
	CW							
	CM							
	CN							
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	776 971	IA	352 675	424 296	360 226	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobili-		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS C 3 C				Néant ☐		
				Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 40.000.....)			DA	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	4 882	4 882
	Report à nouveau			DH	(26 810)	(28 093)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	10 391	1 283
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	32 463	22 072
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	590	34 191
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	78 456	43 565
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	1 519	928
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	277 498	214 484
	Dettes fiscales et sociales			DY	26 780	33 983
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		6 567
	Autres dettes			EA	6 990	4 436
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	391 833	338 154	
Ecart de conversion passif * (V)			ED			
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	424 296	360 226	
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	390 313
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	590	33 464

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS C3C		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	603 973	FB		FC	603 973		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG		FH		FI			
		FJ	603 973	FK		FL	603 973		
	Chiffres d'affaires nets*						743 318		
	Production stockée *				FM				
	Production immobilisée *				FN				
	Subventions d'exploitation				FO	1 782	3 780		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP		5 248		
	Autres produits (1) (11)				FQ	190	1 247		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	605 945	753 592	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	367 818	411 443	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(67 387)	21 072	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	650	633	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	126 528	152 802	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	8 309	14 470	
	Salaires et traitements *					FY	77 629	93 306	
	Charges sociales (10)					FZ	16 634	26 112	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	23 953	33 792
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	397	539	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	554 530	754 170
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	51 415	(578)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	36	4	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	36	4	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 516	8 641	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	4 516	8 641	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(4 480)	(8 637)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	46 935	(9 214)	

Désignation de l'entreprise SAS C 3 C				Néant ☐				
				Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	3 387	8 351		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		3 102		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	3 387	11 453		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	39 930	956		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	39 930	956		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(36 543)	10 497		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	609 368	765 050		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	598 977	763 767		
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	10 391	1 283		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	3 387	8 351	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP			
			- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX			
	(9)	Dont transferts de charges			A1		5 248	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	321	527	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N			
				Charges exceptionnelles :		Produits exceptionnels :		
Reprise de provision excédentaire sur charges d'exercice précédent						3 387		
Activation clause retour meilleure fortune sur abandon de créance compte courant				39 930				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N				
				Charges antérieures		Produits antérieurs		
Reprise de provision excédentaire sur charges d'exercice précédent						3 387		

Annexe libre

Etat exprimé en euros

CHANGEMENTS DE METHODE

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

NEANT

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Afin que le lecteur des comptes puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est donnée :

CREDIT IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), correspondant aux rémunérations éligibles de cet exercice, a été porté au crédit du compte 649 - charges de personnel - CICE - pour un montant de 3 286 euros. Par conséquent, le produit du CICE comptabilisé au titre de cet exercice vient en diminution des charges d'exploitation.

Aucun préfinancement n'a été demandé.

La créance de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), au titre de l'année 2015, d'un montant de 2 963 euros, a fait l'objet d'une demande de remboursement.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise, à travers notamment le renforcement de son fonds de roulement.

ABANDONS DE CREANCES EN COMPTE COURANT

La société a bénéficié, au cours des exercices antérieurs, d'abandons de créances en compte courant assortis d'une clause de retour à meilleure fortune d'un montant total de 160 000 euros (exercice clos le 31/07/2011 : 49 000 euros, exercice clos le 31/07/2012 : 19 100 euros, exercice clos le 31/07/2013 : 40 900 euros, exercice clos le 31/07/2014 : 51 000 euros).

Sur cet exercice, la clause de retour à meilleure fortune a été activée et les créances abandonnées ont été partiellement reconstituées à hauteur de 39 930 euros. A ce titre, une charge exceptionnelle d'un montant de 39 930 euros a été enregistrée.

Les créances abandonnées, non reconstituées au 31/07/2016, sont mentionnées dans l'annexe des comptes annuels au titre des engagements financiers donnés.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de 424 296 euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de 609 368 euros
 - un total charges de 598 977 euros
 - dégage un résultat de 10 391 euros

L'exercice considéré :

- débute le 01/08/2015
- finit le 31/07/2016
- et a une durée de 12 mois.

Les notes et les tableaux ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le président de la SAS C 3 C avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Fait à : FEURS , le 17/10/2016

Le président : CELLIER Christian



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément :

- aux dispositions du Code de Commerce,
- au règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général (règlement homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014 et publié le 15 octobre 2014 au Journal Officiel de la République).

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Frais d'établissements	3 à 10 ans
- Licences	1 an
- Agencements et aménagements divers	4 à 10 ans
- Matériels de bureau et informatiques	3 à 4 ans
- Mobiliers	3 à 10 ans
- Matériels de transport d'exploitation	4 ans

Lorsque la valeur actuelle d'un actif immobilisé amortissable devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle en constatant une dépréciation égale à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur actuelle.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat et les frais accessoires, à l'exclusion des frais d'acquisition des immobilisations. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute des titres est constituée par leur coût d'achat.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS DE MARCHANDISES

Les marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat minorés des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements obtenus et majorés des frais de transport, de manutention et autres coûts directement engagés pour l'acquisition du bien), suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

ACHATS

Les achats sont comptabilisés hors taxes récupérables c'est-à-dire au prix d'achat qui s'entend du prix facturé, net de taxes récupérables auquel s'ajoutent notamment les droits de douane afférents aux biens acquis.

Les frais accessoires d'achat externes (payés à des tiers) sont, de part leur nature, inscrits au compte "autres charges externes".

INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Elles ne sont pas constatées sous forme de provision.

Aucun accord particulier n'a été signé.

Les indemnités de fin de carrière sont évaluées d'après la convention collective dont relève la société.

L'évaluation et les hypothèses de calcul retenues figurent dans le paragraphe des "engagements financiers" de l'annexe des comptes annuels.

« C 3 C »
SAS au capital de 40.000 €
Siège Social : FEURS (42110)
Faubourg Saint Antoine
RCS : 480 414 838 SAINT ETIENNE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIÉS

DU 20 DECEMBRE 2016

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 JUILLET 2016

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a horizontal stroke at the end.

« C 3 C »
SAS au capital de 40.000 €
Siège Social : FEURS (42110)
Faubourg Saint Antoine
RCS : 480 414 838 SAINT ETIENNE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIÉS

DU 20 DECEMBRE 2016

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 JUILLET 2016

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve l'affectation des résultats proposée par le Président et décide en conséquence, d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 juillet 2016, s'élevant à 10.391,30 € :

- au compte "REPORT A NOUVEAU" soit..... 10.391,30 €
en compensation des pertes antérieures,

Le solde débiteur de ce compte sera ainsi ramené à 16.418,71 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé qu'aucune distribution de bénéfices n'a été effectuée au titre des exercices visés par ce texte et précédents celui soumis à l'approbation de la présente assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés à l'assemblée.

LE PRESIDENT,

